

Restauration scolaire

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur les modalités d'inscription par mail czam@agglo-muretain.fr

Les inscriptions et les modifications de réservation de la restauration scolaire se font en ligne **15 jours avant** la date de fréquentation.

En début d'année scolaire, vous avez la possibilité de choisir un menu avec ou sans viande. Ce choix sera effectif pour toute l'année.

Dans le cas où l'enfant ne serait **pas inscrit** et désirerait déjeuner, il bénéficiera d'un menu de substitution facturé à un **tarif exceptionnel de repas**.

En cas d'absence:

Le Muretain Agglo supporte financièrement un forfait annuel d'absences par enfant, correspondant à:

- **5 jours** pour les **élémentaires**
- **10 jours** pour les **maternelles**.

A partir du 6ème jour pour les élémentaires et du 11ème jour pour les maternelles, **un tarif basé sur le coût « matières » du repas** vous sera facturé, calculé en fonction de votre quotient familial.

Les absences pour une maladie supérieure à 5 jours consécutifs et attestées par un certificat médical fourni dans les 48 heures suivant l'absence, par mail enfance.loisirs@agglo-muretain.fr par courrier au Muretain Agglo (8 bis avenue Vincent Auriol, CS 40029 - 31601 Muret Cedex) ne rentrent pas dans ce cadre

Toute demande sur le Portail Famille est confirmée par un accusé de réception envoyé par mail (l'intégration et l'envoi du mail peuvent prendre plusieurs minutes)

Pour une inscription ponctuelle avec un agenda (message HTML/ les jours choisis sont cochés) :

Bonjour

Nous vous confirmons que l'inscription de votre enfant NOM PRÉNOM à l'activité RESTAURATION SCOLAIRE LE FAUGA a été effectué le 27/12/2022 suivant un délai de 14 jours jusqu'au 07/07/2023 au date noté ci dessous:

Case cochée Case non cochée

| Mois de janvier | | | | |
|-----------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
| Semaine 2 | | 10 | 12 | 13 |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Semaine 3 | 16 | 17 | 19 | 20 |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Semaine 4 | 23 | 24 | 26 | 27 |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

L'expéditeur de ce mail est agglo-muretain@portail-familles.com (cette adresse ne doit pas être utilisé comme destinataire)

Cet accusé de réception doit être conservé pour servir de preuve en cas de contestation:

-Penser à regarder dans les mails indésirables ou spam

-Il est peut être nécessaire de retirer l'adresse mail agglo-muretain@portail-familles.com des adresses expéditeurs indésirables ou d'ajouter agglo-muretain@portail-familles.com à vos contacts.

Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, merci de contacter par mail czam@agglo-muretain.fr

En cas de non paiement des factures dans les délais impartis, le Muretain Agglo se réserve le droit de procéder à l'exclusion de l'enfant de l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Dans le cas de factures impayées, nous invitons les parents à contacter les services sociaux de leur commune.

Vous pouvez consulter le tarif appliqué sur le portail famille dan la rubrique mon compte (sous réserve de mise à jour)

Les factures sont disponibles sur le portail famille le mois suivant la consommation après le 10 et sont payables en ligne.